

MONEFIT SMARTSAVER

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VAULTS

1. INTRODUCTION

- 1.1. Les présentes Conditions générales des Vaults Monefit SmartSaver (ci-après les « **Conditions des Vaults** ») de Monefit Investments OÜ (ci-après « **Monefit** ») doivent être lues conjointement avec les Conditions d'Utilisation de Monefit SmartSaver (ci-après les « **Conditions SmartSaver** »), mises à disposition sur la Plateforme SmartSaver.
- 1.2. Les définitions utilisées dans les présentes Conditions des Vaults ont le même sens que dans les Conditions SmartSaver, sauf si le contexte exige une interprétation différente ou si les présentes Conditions des Vaults en disposent autrement.
- 1.3. L'Utilisateur SmartSaver doit accepter les présentes Conditions des Vaults via la Plateforme SmartSaver avant de pouvoir utiliser les Vaults.
- 1.4. Monefit offre à ses Utilisateurs SmartSaver, dans le cadre des présentes Conditions des Vaults, la possibilité d'obtenir des rendements supplémentaires sur leurs Créances SmartSaver en contrepartie du fait qu'ils renoncent, pour une période fixe déterminée (ci-après la « **Période des Vaults** »), à leur droit au titre des Conditions SmartSaver d'ordonner à Monefit de vendre tout ou partie des Créances SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver et de recevoir le Prix de Revente SmartSaver applicable. Aux fins des présentes Conditions des Vaults, les « **Rendements Supplémentaires** » désignent les rendements perçus par l'Utilisateur SmartSaver sur les Créances SmartSaver affectées aux Vaults conformément aux présentes Conditions des Vaults, qui excèdent les rendements perçus conformément aux Conditions SmartSaver.

2. VAULTS

- 2.1. L'Utilisateur SmartSaver renonce à son droit, prévu à la Section 7 des Conditions SmartSaver, d'ordonner à Monefit, pendant la Période des Vaults, de vendre tout ou partie des Créances SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver et de recevoir le montant correspondant du Prix de Revente SmartSaver de la part de Monefit. Ce droit est considéré comme ayant fait l'objet d'une renonciation par l'Utilisateur SmartSaver à l'égard des Créances SmartSaver sélectionnées lorsque l'Utilisateur SmartSaver affecte ces Créances SmartSaver depuis son Compte SmartSaver vers une section appelée « Vaults » (ci-après les « **Vaults** »).
- 2.2. En contrepartie de cette renonciation, Monefit transfère à l'Utilisateur SmartSaver, par voie de cession, les Rendements Supplémentaires afférents aux Créances SmartSaver affectées. La cession de ces rendements de Monefit à l'Utilisateur SmartSaver est automatique et considérée comme réalisée lorsque l'Utilisateur SmartSaver affecte les Créances SmartSaver concernées aux Vaults. Ces mêmes Rendements Supplémentaires sont considérés comme automatiquement rétrocédés par l'Utilisateur SmartSaver à Monefit à la fin de la Période des Vaults concernée (en tenant également compte de la Clause 2.4 ci-dessous) ou lorsque

monefit

L'Utilisateur SmartSaver revient sur sa renonciation conformément à la Clause 2.8 ci-dessous, la première de ces échéances étant retenue.

- 2.3. La Période des Vaults est comprise entre 12 et 24 mois, ou toute autre durée que Monefit peut proposer de temps à autre (y compris dans le cadre de campagnes promotionnelles, sous réserve des conditions générales applicables), au choix de l'Utilisateur SmartSaver. La date de début de la Période des Vaults est la date à laquelle l'Utilisateur SmartSaver renonce à son droit d'ordonner à Monefit de vendre tout ou partie des Créances SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver conformément à la Clause 2.1 des présentes Conditions des Vaults. La Période des Vaults prend fin à l'expiration de la durée de la Période des Vaults sélectionnée et sa date d'expiration est indiquée à l'Utilisateur SmartSaver. Il est précisé, pour éviter tout doute, qu'une Période des Vaults d'une durée inférieure à 12 mois est automatiquement prolongée pour une nouvelle Période des Vaults de même durée conformément à la Clause 2.4, dans le cas où l'Utilisateur SmartSaver a activé la fonction de renouvellement automatique à l'expiration de cette Période des Vaults. Si la fonction de renouvellement automatique n'est pas activée pour une Période des Vaults d'une durée inférieure à 12 mois à l'expiration de cette Période des Vaults, les Vaults prennent fin conformément à la Clause 2.8.
- 2.4. L'Utilisateur SmartSaver a la possibilité d'activer la fonction de renouvellement automatique de la Période des Vaults, qui entraîne, à la fin de la Période des Vaults, son renouvellement automatique pour la même période fixe que la Période des Vaults initialement choisie. L'Utilisateur SmartSaver a la possibilité d'activer la fonction de renouvellement automatique afin d'inclure soit (1) les Créances SmartSaver affectées aux Vaults au début de la Période des Vaults, soit (2) les Créances SmartSaver affectées aux Vaults au début de la Période des Vaults ainsi que les Rendements Supplémentaires accumulés à ce titre pendant la Période des Vaults. Si l'option (1) est activée, la différence entre les fonds affectés aux Vaults au début de la Période des Vaults et les Créances SmartSaver ainsi que les Rendements Supplémentaires accumulés à ce titre à la fin de la Période des Vaults est automatiquement mise à disposition dans la section standard du Compte SmartSaver à la fin de la Période des Vaults concernée. Tant que la fonction de renouvellement automatique de la Période des Vaults est activée, à la fin de chaque Période des Vaults suivante, un nouveau renouvellement pour la même période fixe que la Période des Vaults initialement choisie a lieu conformément aux paramètres sélectionnés par l'Utilisateur SmartSaver décrits dans la présente Clause. L'Utilisateur SmartSaver peut à tout moment modifier les paramètres de la fonction de renouvellement automatique décrits dans la présente Clause ainsi qu'activer ou désactiver cette fonction.
- 2.5. Le montant minimal de Créances SmartSaver que l'Utilisateur SmartSaver peut affecter aux Vaults conformément à la Clause 2.1 des présentes Conditions des Vaults est de 100 €.
- 2.6. Le rendement annuel attendu (APY) applicable aux Créances SmartSaver affectées aux Vaults par l'Utilisateur SmartSaver est déterminé au moment de l'affectation concernée et est affiché, avec toute autre information pertinente, à l'Utilisateur SmartSaver sur la Plateforme SmartSaver avant cette affectation. Ce taux comprend les Rendements Supplémentaires conformément aux présentes Conditions des Vaults ainsi que les rendements perçus au titre des Conditions SmartSaver. L'APY applicable peut varier en fonction de la Période des Vaults sélectionnée conformément à la Clause 2.3 ci-dessus et du moment de l'affectation.
- 2.7. Dans le cas d'une Période des Vaults d'une durée de 12 mois ou plus, l'Utilisateur SmartSaver peut à tout moment activer et désactiver l'option permettant de recevoir

monefit

automatiquement, dans la section standard du Compte SmartSaver, le premier jour du mois civil suivant, les Rendements Supplémentaires perçus au cours d'un mois civil sur les Créances SmartSaver affectées aux Vaults. Si le Virement Automatique (« **Passive Income** ») du Prix de Revente SmartSaver conformément à la Clause 7.9.4 des Conditions SmartSaver est activé, le Prix de Revente SmartSaver comprend également les Rendements Supplémentaires perçus au titre du mois civil précédent sur les Créances SmartSaver affectées aux Vaults concernées.

- 2.8. Si l'Utilisateur SmartSaver revient sur sa renonciation en demandant à Monefit de revendre tout ou partie de ses Créances SmartSaver affectées aux Vaults avant la fin de la Période des Vaults, l'Utilisateur SmartSaver accepte que les Rendements Supplémentaires accumulés sur les Créances SmartSaver affectées aux Vaults pendant la Période des Vaults ne lui soient pas dus et soient déduits du Prix de Revente SmartSaver final devant lui être versé. Dans ce cas, les Créances SmartSaver sont affectées à la section standard du Compte SmartSaver après un délai de 30 jours, ou tout autre délai communiqué par écrit par Monefit. Il est précisé, pour éviter tout doute, que le montant total affecté à la section standard du Compte SmartSaver conformément à la Clause 2.6 pendant une Période des Vaults est également déduit du Prix de Revente SmartSaver final devant être versé à l'Utilisateur SmartSaver. Dans ce cas, le Prix de Revente SmartSaver final devient payable conformément à la Section 7 des Conditions SmartSaver.
- 2.9. À la fin de la Période des Vaults, les Créances SmartSaver affectées aux Vaults sont automatiquement réaffectées à la section standard du Compte SmartSaver. Par la suite, l'Utilisateur SmartSaver est, entre autres, de nouveau en mesure de demander la revente des Créances SmartSaver au titre des Conditions SmartSaver, ainsi que d'affecter à nouveau ces Créances SmartSaver aux Vaults au titre des présentes Conditions des Vaults.
- 2.10. Si un Utilisateur SmartSaver souhaite résilier ou se retirer des Conditions SmartSaver conformément, respectivement, aux Clauses 9.2 et 9.3, toute affectation active aux Vaults doit être annulée, c'est-à-dire que l'Utilisateur SmartSaver doit revenir sur sa renonciation conformément à la Clause 2.8, avant l'exercice de ces droits.

3. DIVERS

- 3.1. Les Conditions des Vaults sont considérées comme un avenant aux Conditions SmartSaver. Tout litige ou réclamation découlant des présentes Conditions des Vaults, ou se rapportant à leur objet ou à leur conclusion (y compris les litiges ou réclamations non contractuels), sera régi par les présentes Conditions des Vaults et par les Conditions SmartSaver.